19e Année.— N° 3868 Bureaux : (RUE NAIN, 1.) UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. Bureaux : (RUE NAIN, 1. Mardi 19 Janvier 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

16 JANVIER

3 0/0.	62 20
4 1/2.	91 50
Emprunts (5 0/0). . . .	100 30

18 JANVIER

(Service gouvernemental)

3 0/0.	62 10
4 1/2.	91 00
Emprunts (5 0/0). . . .	100 20

(Service particulier du Journal de Roubaix)

Actions	Banque de France	3810 00
»	Société générale	538 00
»	Crédit foncier de France	850 00
»	Chemins autrichiens	662 00
»	Lyon	885 00
»	Est	518 00
»	Ouest	580 00
»	Nord	1100 00
»	Midi	640 00
»	Suez	495 00
6 0/0	Péruvien	67 00
Actions	Banque ottomane (ancienne)	667 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	552 00
Londres court		251 55
Crédit Mobilier		390 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du *Journal de Roubaix*.

Havre, 18 janvier.

Coton : Ventes 1800 b.; fermes. Louisiane, 97.
Laines: Ventes 146 b.; fermes; Buenos-Ayres, 205 à 250;
Cafés : Sans affaires; Brésil faible.

—

Londres, 18 janvier, 4 h. s.

Laines : Inchangées.
Froment supérieur : baisse 1 shilling ; inférieur, baisse, 1 à 2 shillings.
Café : Calme.
Sucre : Calme.

—

Liverpool, 18 janvier 3 h.

Ventes 20,000 b, dont 4,000 pour la spéculation, Importations, 8,000 balles, marché ferme. Middling Upland, 7 11/16. New-Orléans, 7 15/16.

—

Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets:

Havre, 18 janvier, 2 h. 25 soir.

Bonne demande. Ventes 2,000 b. Plus forte tendance au renchérissement.

—

Liverpool, 18 janvier.

Ventes 15,000 b. Livrable 1/16 de hausse.

—

New-York, 18 janvier.

Coton 15 1/8. Recettes 9,000 b.

—

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

—

Liverpool, 18 janvier.

Ventes 15 à 18,000 b.; marché ferme; livrable en reprise de 1/16.

—

Havre, 18 janvier.

Ventes 2,250 b. Marché ferme.

—

New-York, 18 janvier.

Recettes 9,000 b. Savannah 94; Orléans 96.

ROUBAIX 18 JANVIER 1874.

Les courtiers de marchandises.

(4e article).

Demande et certificats à produire par les candidats au titre de courtier-juré près le tribunal de commerce et la bourse de Roubaix.

Nous avons suffisamment démontré les avantages considérables que la loi de 1866 confère aux courtiers de marchandises; il nous reste maintenant à indiquer les formalités à remplir par les intéressés pour être investis de ces fonctions.

L'article 2 de la loi sus-rappelée porte qu'il peut être dressé par le tribunal de commerce une liste des courtiers de marchandises de la localité qui auront demandé à y être inscrits.

Nul ne peut être inscrit sur cette liste s'il ne justifie : 1° de sa moralité par un certificat délivré par le maire de la ville; 2° de sa capacité professionnelle par l'attestation de cinq commerçants de la place faisant partie des notables chargés d'élire le tribunal de commerce; 3° de l'acquittement d'un droit d'inscription une fois payé au trésor et qui a été fixé à 2,000 fr. pour la place de Roubaix par un récent décret, rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Aucun individu en état de faillite, ayant fait abandon de biens, sans s'être réhabilité, ou ne jouissant pas des droits de citoyen français, ne peut être inscrit au nombre des courtiers.

Chaque candidat doit présenter sa demande sur timbre au tribunal de commerce; cette demande peut-être ainsi formulée :

A Messieurs les membres composant le tribunal de commerce de Roubaix.

Messieurs,

Je soussigné, (nom, prénoms), né à..., exerçant la profession de....., domicilié à....., ai l'honneur de solliciter de vous mon inscription en qualité de courtier de marchandises près le tribunal de commerce et la bourse de Roubaix.

Je joins à la présente demande :

1° Un certificat de moralité délivré par le maire de la ville;

2° Une attestation de ma capacité professionnelle signée par cinq commerçants de la place faisant partie des notables chargés d'élire le tribunal de commerce;

3° Un certificat délivré par M. le greffier du tribunal de commerce constatant que je n'ai pas été déclaré en état de faillite et que les cinq personnes attestant mon aptitude professionnelle sont inscrites au nombre des électeurs du tribunal de commerce;

4° Une déclaration de M. le maire de la ville constatant mon inscription sur la liste des électeurs en France.

Je m'engage à verser au profit du trésor, avant ma prestation de serment, à la recette générale du Nord, à Lille, la somme de deux mille francs fixée par décret pour le droit d'inscription.

Je m'engage en outre à me soumettre, en tout ce qui concerne la discipline de ma profession, à la juridiction de la chambre syndicale qui sera établie, ou, à son défaut, aux décisions du tribunal de commerce qui en remplira les fonctions.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre dévoué serviteur.

Les divers certificats peuvent être ainsi libellés, en ce qui concerne la nationalité, la jouissance des droits politiques et la moralité:

Nous, maire de la ville de Roubaix, certifions que M... (nom, prénoms, profession et domicile), candidat aux fonctions de courtier de marchandises près le tribunal de commerce et la bourse de Roubaix, est français, inscrit sur la liste des électeurs de la ville de Roubaix et qu'en outre il présente les garanties de moralité exigées pour lesdites fonctions.

En ce qui concerne la capacité professionnelle :

Nous soussigné (noms, prénoms, professions de cinq candidats commerçants de la place faisant partie des notables chargés d'élire le tribunal de commerce) attestons que M...candidat aux fonctions de courtier de marchandises près le tribunal et la bourse de Roubaix, possède l'expérience des affaires et l'aptitude professionnelle nécessaire aux dites fonctions.

Enfin, en ce qui concerne l'honorabilité commerciale du candidat et l'inscription sur la liste électorale consulaire des cinq commerçants ayant attesté son aptitude professionnelle :

Nous, greffier du tribunal de commerce de Roubaix, attestons que M..., candidat aux fonctions de courtier de marchandises près le tribunal et la bourse de Roubaix, n'a jamais été mis en état de faillite et qu'il n'a pas fait abandon de biens.

Nous attestons de plus que MM..., tous cinq commerçants, ayant attesté l'aptitude professionnelle du candidat, sont inscrits au nombre des électeurs ayant le droit de nommer les membres de la chambre et du tribunal de commerce de Roubaix.

La demande et les pièces à l'appui sont transmises à M. le Président du tribunal de commerce, qui les soumet au tribunal réuni spécialement ; si le candidat est agréé, il en reçoit avis et jour lui est fixé pour sa prestation de serment. Dans l'intervalle il doit verser à la recette générale du Nord, à Lille, la somme de deux mille francs fixée par le décret dont nous avons parlé plus haut.

Nous devons examiner maintenant les principales dispositions que doit renfermer le réglement de la Chambre syndicale des courtiers de marchandises.

Henri Lequenne.

(A suivre)

La discussion de la loi des cadres paraît devoir continuer jusqu'à mercredi ou jeudi prochain. La première lecture des lois constitutionnelles serait alors, dit-on, renvoyée à la semaine suivante, afin de ne pas la scinder. On estime, en outre, que le débat constitutionnel ne durera pas plus de trois ou quatre jours. Tous les orateurs importants se réservent pour la seconde lecture, dans laquelle seront discutés les amendements et les contre-projets.

L'*Agence américaine* communique aux journaux la dépêche suivante, dont nous lui laissons la responsabilité :

Berlin, 15 janvier, 9 h. 10, matin.

On s'entretient beaucoup, dans les cercles politiques, de la possibilité d'une solution violente de la crise que traverse actuellement la France.

Voilà une dépêche qui demanderait explication.

La crise ministérielle ne semble plus intéresser personne en France, ce qui justifie ce mot d'un de nos ministres : « On s'habitue bien vite à tout dans notre pays, même à l'inquiétude. »

Dans les ministères, nous dit la *Patrie*, tout marche comme à l'ordinaire et les affaires s'y expédient en vertu des règlements antérieurs.

A l'intérieur, on parle d'un prochain mouvement préfectoral ; mais il est probable que M. de Chabaud-Latour ne voudra pas profiter de sa situation intérimaire pour nommer des préfets que son successeur ne serait pas aise de compter dans son personnel. Mais on a soin d'ajouter que si M. de Chabaud-Latour fait ces nominations, c'est qu'il aura acquis la certitude qu'elles ne déplairont pas à son futur successeur, qui doit être connu dans les régions officielles.

A la marine, à la guerre, où les questions du personnel sont délicates, il suffit de connaître le caractère droit, loyal de MM. de Cissey et de Montaignac, pour être assuré que plus que jamais les droits acquis sont respectés et les réglements suivis à la lettre.

L'expérience qui se poursuit est fort curieuse, en ce sens que toute la machine française va de sa propre impulsion et ne va pas plus mal

A l'instruction publique, on prépare les règlements et les programmes relatifs à l'enseignement des éléments de législation et de l'hygiène dans les lycées.

Cet enseignement commencera sans doute à Pâques dans les classes de rhétorique et de philosophie des lycées.

Aux travaux publics, on s'occupe de l'homologation de nouveaux tarifs pour le transport des vins et spiritueux sur les six grandes lignes de chemins de fer.

Au ministère de l'agriculture, on met en ordre les intéressants documents que le département vient de recevoir de la Chine et de l'Indo-Chine, et qui ont trait au riz, au sucre et aux bois. Ce ministère, par des notes qui ne tarderont pas à être publiées, voudrait appeler l'attention du commerce d'importation sur les bois de teck, la campagne pour l'exploitation de ce bois précieux devant s'ouvrir à Siam vers le milieu de mai.

Aux affaires étrangères, la politique reprend tous ses droits, et M. le duc Decazes tend à faire partie de toutes les combinaisons ministérielles à l'ordre du jour.

A la justice, au contraire, peu de politique. Les mouvements, toujours nombreux dans le personnel de toute la hiérarchie de la magistrature, sont étudiés, administrativement, de la façon la plus sérieuse.

Un projet de loi électorale est, nous est-il dit, soumis à l'examen des bureaux.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Journal des Débats* est d'avis que la séparation du centre droit d'avec la droite ne suffit pas; ce qui importerait, dit-il, ce serait de voir le centre droit se rapprocher un peu plus encore du centre gauche. Le fait que le représentant le plus autorisé du premier de ces deux groupes ait adhéré avec cette résolution au programme présenté naguère avec trop de timidité par M. Lambert de Sainte-Croix, marque déjà un progrès très-sérieux et dont il convient de se réjouir. « La République pour six ans, » cela ne manque ni de précision ni de clarté ; malheureusement, c'est une formule qui contient, elle aussi, sa part de faiblesse, et nous ne désespérons pas de voir M. le duc d'Audiffret-Pasquier et quelques-uns de ses amis le reconnaître à leur tour et consentir à organiser le gouvernement actuel sans désignation vaine de sa durée, qu'il n'est au pouvoir de personne de prévoir et de marquer d'avance. »

Le *Siècle* se borne à constater que « la scission est profonde, irrémédiable entre les trois groupes de la droite qui avaient formé la majorité du 24 mai. »

Le *Rappel* espère que M. Alicot sera élu aujourd'hui dans les Hautes-Pyrénées. « Tous les vrais honnêtes gens, dit-il, se réuniront contre le candidat bonapartiste. Avant d'être républicain, royaliste ou septennaliste, on doit être patriote, et le patriotisme a horreur du parti des trois invasions. Voter contre l'Empire, c'est voter pour la France. »

L'*Univers* demande à M. de Broglie s'il tient à ce que le radicalisme et le bonapartisme arrive au pouvoir. « Est-ce donc à faciliter l'une ou l'autre de ces aventures que M. le duc de Broglie croit nécessaire de faire servir de nouveau ses brillantes facultés? Passé maître en intrigues, il l'est, nous le savons, mais peut-être n'est-ce point assez pour conjurer le péril certain qui nous menace ? Et, d'ailleurs, nous le disions, cette politique d'équilibriste faisant galamment ses exercices sur la corde raide, elle n'est même plus possible. Faire silence pour ne pas se désunir, tel semblait être le programme de M. le duc de Broglie. Mais quand même la droite — ce que nous ne voulons pas admettre — se résignerait à cet effacement, M. le duc Pasquier, lui, n'y veut pas entendre. Hautement, résolûment, avec une sorte d'emportement farouche, il veut aller à la bataille et, sans plus de réserve, faire publiquement échec à la politique et à la personne du roi.

Nous n'apprécions pas cette attitude : elle se juge d'elle-même, et nous ne saurions nous en plaindre, puisqu'elle démasque enfin ce qui couvait sous les habiletés, les réticences et les récriminations voilées du centre droit. »

Le *Monde* croit qu'il est inutile « d'insister longuement sur la témérité de la conception » de M. d'Audiffret-Pasquier. Il comprend que la droite modérée qui est restée, dit-il, fidèle à ses convictions royalistes ait refusé de suivre l'honorable député de l'Orne dans les chemins de traverse et les aventures scabreuses où il paraît prêt à s'engager. »

La *République Française* s'attache à démontrer que le centre gauche ne peut pas se tenir pour satisfait des propositions de M. d'Audiffret-Pasquier qui n'aboutirait, suivant ce journal, qu'à nous donner une parodie de la république sans même faire cesser le provisoire.

« Ce programme, ajoute le journal en question, a d'ailleurs un autre inconvénient, qui est d'être radicalement insuffisant. L'interprête des idées du centre droit a fort bien dit « qu'on ne pouvait pas demander de constituer la république définitive à des monarchistes constitutionnels, convaincus de l'excellence de cette forme de gouvernement. » Aussi n'avons-nous eu garde, pour notre part, de jamais rien solliciter de pareil du parti auquel appartient M. le duc d'Audiffret-Pasquier, et, soit dit en passant, notre réserve à cet égard, qui provenait d'un grand fonds de respect pour la solidité des conditions du centre droit, aurait dû nous mériter de sa part quelque reconnaissance lorsque nous avons parlé pour la première fois de dissolution.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, Dimanche 17 Janvier.

La discussion de la loi militaire n'est pas terminée, et la chambre paraissant résolue à laisser examiner à fond toutes les questions de détails qui s'y rattachent, il est bien possible qu'elle remplisse presque toute cette semaine, attendons-nous donc à ce que le débat sur les lois coustitutionnelles ne soit abordé que la semaine qui suivra. Que fait donc l'Assemblée, diront beaucoup de gens ; pourquoi, après s'être montrée si pressée d'en finir, semble-t-elle tout aise de reculer encore de quelques jours l'échéance de la grande lutte ? Tous ces retards émoussent la sensibilité de l'opinion publique qui, en général, n'entend pas grand'chose aux roueries parlementaires. La raison de ces ajournements est très simple : les divers éléments de la majorité cherchent à se grouper, ou, pour parler plus justement, les divers groupes de l'Assemblée cherchent à se réunir de façon à former une majorité.

Ce n'est plus seulement le gouvernement qui tâche de reconstruire une majorité, ce sont les députés eux-mêmes qui veulent organiser pour les membres de la droite ce que les membres de la gauche ont réussi depuis longtemps à établir ; à la discipline de l'opposition ils voudraient opposer la discipline d'une majorité gouvernementale.

Mais les hommes de la gauche ont sur les hommes de la droite un énorme avantage ; ils veulent tous la république ; à droite les uns veulent la monarchie légitime de Henri V, les autres la monarchie parlementaire avec ou sans Henri V, d'autres enfin réclament l'appel au peuple sur lequel ils comptent pour rétablir l'Empire. Evidemment ils ne peuvent pas se mettre d'accord, puisque leurs principes s'excluent, sur ce qu'il conviendra de faire plus tard. Mais c'est précisément pour cette raison que le pouvoir septennal du maréchal nous est si précieux, c'est qu'il rend inutile tout débat en vue de créer une solution immédiate et définitive. Par conséquent il nous paraît impossible qu'on ne finisse pas par s'entendre, et nous avons la conviction que tous les groupes de la droite sauront faire taire leurs préventions ou leurs rancunes le jour où il s'agira de repousser l'assaut des gauches réunies.

Il est vrai que, jusqu'à présent, on ne fait guère que se quereller. Tous les journaux ont reproduit des comptes-rendus plus ou moins exacts; plus ou moins complets de la séance tenue vendredi par les bureaux de la droite modé-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 19 JANVIER 1875.

— 32 —

L'ESCLAVE

PAR
G. DE LA LANDELLE.

XVIII. — NOSTALGIE.

(Suite.)

Or, à la même heure, à Téror, le docteur Bostigo, qui avait fait traduire sa lettre, disait à don Ciprian Farniz :

— Mon cher ami, réflexions faites, je crains fort que nous nous soyons tous trompés. Cette lettre a un grand cachet de vérité, et moi, qui vous parle, j'ai surtout été frappé de ce passage :

« Après la nuit du serpent, mes chers parents, je ne sais plus ce qui m'est arrivé; ça m'étonne, je n'y comprends rien; mais c'est de même, vu qu'il s'est passé près de six mois, jusqu'au jour où je me suis vu blessé, bien malade, chez un médecin de Téror, nommé le docteur Bostigo. C'est un brave homme qui m'a parfaitement soigné et guéri. Par malheur, il ne sait pas le français; sans quoi, dès le soir du grand souper, je me serais fié à lui, et, si je ne l'ai pas fait depuis que je parle espagnol, c'est à cause de tous les mensonges qu'on a inventé sur mon compte. »

— Mensonges! objecta don Ciprian, c'est sa thèse. Mais je l'ai acheté très-cher, je suis nanti d'un certificat d'origine parfaitement en règle, et.....

— Et quoi? mon cher ami, fit Bostigo, en voyant que le planteur s'arrêtait court.

— D'ailleurs! c'est Urbana que tout cela regarde; je ne veux plus m'en mêler.

— Ami, dit le docteur, ce n'est votre cœur ni votre conscience qui parlent ainsi. Voici la lettre et sa traduction, je pourrais, à meilleur droit que vous, dire que je ne m'en mêle plus; mais je vous suis trop sincèrement attaché pour ne pas ajouter ce que je ferais à votre place.

— Quoi donc?

— J'expédierai la lettre à son adresse après y avoir ajouté toutes les indications utiles et j'attendrais la réponse.

Don Ciprian demeura pensif.

— Pardonnez-moi de vous quitter, mon cher ami, ajouta le docteur en se levant, j'ai à faire mes visites de médecin. D'ailleurs, je n'ai plus de services à vous rendre, ni de conseils à vous donner. Adieu!

XIX. — RECHERCHES.

Le contre-amiral Longrin de Guernévez, député de l'arrondissement, se trouvait dans sa jolie maison de campagne des environs de Morlaix, où il se délaisait des travaux de la session par la lecture de quelques nouvelles de mer, quand son valet de chambre ouvrit la porte du salon :

— Amiral, un nommé Binigan, se disant marin du commerce, demande à vous parler.

— Encore quelque fâcheux !... On ne peut être tranquille un instant ! fit le vieil officier avec humeur.

Il était bourru, brusque, parfois violent, jamais brutal, adoré de ses équipages parce qu'il était juste et généreux, estimé pour la rectitude de son jugement, honoré pour ses magnifiques états de services, un type de la vieille école.

— Qui me délivrera des solliciteurs et de leurs demandes absurdes ! Il faudrait autant de bureaux de tabac qu'il y a de familles dans l'arrondissement! Et des pensions, des avancements, des décorations !... Que sais-je ! Jolies vacances que celles d'un député. Parlez-moi d'être à la mer !

— Amiral, que faut-il répondre, s'il vous plaît?

— Qu'il entre, parbleu ! qu'il entre!

Le jeune homme introduit par le domestique était grand, bien bâti, solide, teint hâlé par les brises du large, mains calleuses, regard calme et franc. Il avait salué sans trop d'embarras, ne se permettait pas de prendre la parole, mais paraissait satisfait d'être en présence de l'amiral, qui, interrompant son monologue, le dévisagea, lui trouva bon air et demanda sans trop de rudesse :

— Qui êtes-vous? Que me voulez-vous?

Je suis le fils d'un maître charpentier de Morlaix, nommé Binigan ; je me trouve présentement embarqué sur *la Belle Amélie*, de Saint-Brieuc, où je fais fonctions de lieutenant. Revenant de la pêche de la morue, j'apprends, amiral, que vous êtes à Morlaix, j'obtiens de mon capitaine quatre jours de permission, et, avant d'aller seulement voir père ni mère, je m'en viens tout droit vous demander secours et protection, bien sûr d'avance que vous me les accorderez.

— Hein ? fit l'amiral au mot de protection.

Binigan, sans se déconcerter, dit simplement :

— Affaire de sauvetage.

— Expliquez-vous !

— Voici ! Un autre enfant de Morlaix, Victor Dioval, qui m'a sauvé la vie à moi, est en perdition aux îles Canaries, où un brigand de négrier l'a vendu comme esclave, il y a trois ans passés.

— Serait-ce possible ? s'écria l'amiral.

— J'en suis sûr et certain, et je viens donc vous dire: Soyez assez bon, s'il vous plaît, pour faire fiche le feu sous le ventre au consul français de par-là, pour qu'on le cherche, qu'on le retrouve, qu'on le délivre, et finalement qu'on le rende à ses parents, le père et la mère Dioval, du *Chat-Botté*, que M. votre neveu connaît bien, ayant d'ailleurs fait déjà des démarches qui n'ont pas abouti...

— Asseyez-vous, mon garçon ! interrompit l'amiral en désignant une chaise. Ah ! ah ! ce n'est point de bureau de tabac qu'il s'agit ! Ce que vous dites là m'intéresse fort !

— Je le pensais bien, c'est pourquoi j'arrive de Saint-Brieuc, dit Binigan, qui s'assit en face du vieil officier général.

— Et vous avez bien fait, mille tonnerres ! Entrez dans les détails, j'écoute.

— Victor Dioval, mon camarade de classes, m'a donc sauvé la vie dans le Fardel, car sans lui j'aurais disparu sous le pont d'Agay. Je voudrais, moi, le sauver à mon tour, c'est clair ! Il s'embarqua, voici tantôt quatre ans, à bord de *la Zéphyrine*, capitaine Zurban, qui, après être revenu d'un premier voyage, repartit pour un second, et n'a jamais reparu à Morlaix, non plus qu'aucun autre de l'équipage, le navire ayant été vendu à Valparaiso

— Vous me rappelez des faits qui me sont connus, mon neveu m'en a parlé à Guernévez. Des recherches eurent lieu par mes propres soins, et, si je ne me trompe, Victor Divoal passe pour mort.

— Oui, amiral, c'est bien ça. L'on a conté que Victor avait déserté, qu'il courait bon bord à l'étranger et finalement qu'il y a péri, vu que, sachant écrire, il ne donnait pas de ses nouvelles.

— Cet argument n'est pas sans valeur.

— Moi, j'ai réfléchi, amiral; et je me suis dit que, sans parler des lettres qui se perdent, on n'est pas toujours à même d'en écrire et d'en affranchir une. J'ai mes idées là-dessus. Vous avez donc eu la bonté de faire écrire à Valparaiso, on n'a rien appris de positif; je le crois bien, puisqu'on faisait fausse route. Le père Divoal a eu un gros chagrin; la mère a pleuré de tous ses yeux et fait dire des messes pour le repos de l'âme de son fils. Mais, à l'heure qu'il est, personne ne pense guère à lui, hormis moi qui, grâce à Dieu, n'ai perdu ni mon temps ni mes peines.

— Ah ! ah ! eh bien?

— Allant de navire en navire, en tous pays, depuis le temps, avec la